



ASSOCIATION FRANCAISE DU BOXER

Club officiel affilié à la Société Centrale Canine

PROTOCOLE du DÉPISTAGE de la DYSPLASIE DE LA HANCHE

Envoi de la radiographie

La radiographie est envoyée directement au lecteur officiel, par le propriétaire de l'animal. Elle doit être accompagnée :

- d'une attestation du vétérinaire ayant réalisé la radiographie, confirmant qu'il a personnellement vérifié le n° de tatouage et, si celle-ci a été réalisée sous anesthésie générale ou sous sédation. (*La prise de radiographie doit être réalisée sous sédation profonde ou sous anesthésie selon les recommandations FCI à Copenhague les 18-19 mars 2006*);
- d'une photocopie de l'entête du pedigree ou du certificat de naissance (où figurent nom, date de naissance sexe, couleur et identification de l'animal);
- d'une enveloppe affranchie, au format de la radiographie, à l'adresse du propriétaire, pour la réexpédition de celle-ci.

Positionnement de l'animal

Il doit être placé en décubitus dorsal, le plan sagittal du corps étant perpendiculaire au plan de la table de radiologie. Un cadre de contention assurant une parfaite fixité du thorax facilite l'opération. Le bassin doit être allongé et en position rigoureusement symétrique ; les membres sont en extension complète, parallèles au grand axe du bassin, les rotules en position supérieure et médiane.

Dans ce but, le chien est placé en extension forcée par traction sur les membres antérieurs et postérieurs ; ces derniers sont l'objet, en même temps, d'une rotation interne de 15 degrés environ qui place les rotules en position voulue.

Après la prise du cliché, la position radiographique doit être contrôlée par l'égalité des largeurs des ailes et des cols de l'ilium, la symétrie et l'égalité des surfaces des trous obturateurs, la symétrie des lignes trochantériennes, le parallélisme des membres entre eux et avec le plan sagittal, la position médiane des rotules (qui doivent être visibles sur le cliché) sur les trochlées fémorales. Le cliché doit être correctement contrasté pour permettre une lecture dans de bonnes conditions.

Identification de la radiographie

L'identification du cliché doit obligatoirement être effectuée par un marquage indélébile (marquage par lettres et chiffres en plomb ou par crayon de plomb avant la prise du cliché) sur le film lui-même par le vétérinaire radiologue et sous sa responsabilité après lecture du tatouage sur l'animal.

Les mentions obligatoires à porter sur le cliché sont les suivantes :

- nom du chien et sexe;
- n° de tatouage et n° de LOF;
- race et date de naissance;
- mentions Droite (D) et Gauche (G);
- date de la prise du cliché radiologique;
- nom et adresse du Vétérinaire ou son N° d'inscription à l'ordre.

Cas des radios numériques : Les clichés peuvent être réalisés avec un appareil numérique; mais l'envoi du support numérique (en lieu et place du film radiographique classique) n'est pas autorisé. Seuls les impressions sur film radiographique à l'échelle 100% et l'utilisation du nouveau portail numérique sont autorisés.

Lecture de la radiographie

La lecture sera uniquement réalisée sur une radiographie correctement positionnée et identifiée. Au jour de la radiographie, l'animal doit avoir au moins 12 mois révolus.

A défaut, la radiographie est refusée et la lecture n'est pas facturée. La radiographie est alors retournée au propriétaire accompagnée d'une lettre précisant le motif de refus de lecture. La lecture se fera suivant les critères retenus par la FCI et la SCC. La lecture effectuée, un certificat est rédigé. La radiographie interprétée est marquée de façon indélébile à l'aide d'un tampon à sec, propre au service de l'ENVN.

Les clichés, non accompagnés d'une enveloppe de réexpédition seront conservés durant 2 mois par le lecteur. Passé ce délai, ils seront détruits.

Résultat de la lecture

Vous devrez simultanément, adresser à la trésorière de l'AFB, le règlement pour la lecture. Le résultat vous sera adressé et sera enregistré par la Société Centrale Canine; dès que communiqué au Club par le lecteur et que le règlement aura été reçu.

Adresse exacte du lecteur
auquel doit être
expédié le cliché

Docteur Eric GOYENVALLE

Lecteur Officiel de l'AFB

UPSP - BBTO

B.P. 40706

44307 NANTES CEDEX 03

Par l'envoi d'un cliché radio à interpréter au lecteur officiel du club, le propriétaire du Boxer autorise le club à en publier le résultat quel qu'il soit (après appel éventuel d'un mauvais résultat auprès du lecteur en appel de la SCC).

Le Dr Goyenvalle souhaite ne pas être contacté directement par les propriétaires des Boxers dont il a les radios à lire.

Le paiement des frais de lecture
est à envoyer impérativement
à la trésorière adjointe
à l'adresse ci-contre

Madeleine NARDONE

19 rue du Tourillon

69290 CRAPONNE



Position radiographique correcte

Coût de la lecture : 27,00 €

(25,00 € pour les adhérents à jour de cotisation)

Ne pas oublier d'indiquer :

Nom, affixe et n°LOF du Boxer pour lequel
vous envoyez le paiement.

Ainsi que nom et adresse de son propriétaire.